



Union
syndicale
Solidaires



Retraites par points – retraites en moins Grève le 5 décembre 2019

**Pour l'amélioration des pensions!
Pour le maintien des régimes existants et de nos droits!
Toutes et tous mobilisé-es et déterminé-es pour stopper
le projet Macron/Delevoye sur les retraites!**

Toutes les luttes depuis des mois, dont celles des urgences dans la santé, l'enseignement, les finances, l'Énergie...démontrent le rejet massif des réformes du gouvernement par les salarié-es et leur volonté de défendre leurs acquis, les emplois et les conditions de travail. Cet été, M. Delevoye a présenté son rapport visant à instaurer un régime unique de retraite par points qui prévoit la destruction des 42 régimes de retraite existants donc in fine tout ce qui est rattaché à un statut et aux droits collectifs. Avec le projet Macron/Delevoye, les salarié-es du public et du privé réalisent que demain ils et elles seront tous et toutes perdant-es... Nous réaffirmons que la part des retraites dans le P.I.B ne doit pas baisser comme le préconise le gouvernement, mais augmenter pour faire face aux besoins. Les financements existent, il est nécessaire de les renforcer avec l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, la hausse des salaires, le plein emploi...

Nous réaffirmons notre opposition à un système par points qui dégrade le montant des pensions, à tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, que ce soit par la création d'un âge

d'équilibre ou par l'allongement de la durée de cotisations ainsi qu'à tout système de décote/surcote.

**C'est le retrait du projet de retraite universelle par points
purement et simplement qu'il faut obtenir !**

En ce sens, nos organisations départementales se prononcent clairement pour le maintien des 42 régimes de retraites existants, en particulier le maintien du régime général, des retraites complémentaires, des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires, ainsi que pour la reconquête du droit à la retraite à 60 ans à taux plein.

**PROJET DE RETRAITE MACRON/DELEVOYE :
Toutes et tous perdant-es et concerné-es!
Toutes et tous mobilisé-es**

Seule l'action collective, la grève interprofessionnelle dans l'unité la plus large du public et du privé avec l'ensemble des salarié-es, des retraité-es et privé-es d'emploi, constitue le moyen le plus sûr pour empêcher cette réforme de régression sociale et gagner sur nos revendications. C'est cette question de la construction du rapport de force qu'il faut mettre en débat partout avec l'ensemble des salarié-es, pour obtenir des prises de position et préparer la nécessaire riposte.

Jeudi 5 décembre en GREVE et en ACTION

Le matin

Trois assemblées générales

- BLOIS 10h00 Bourse du travail
- VENDOME 9h00 Bourse du travail
- ROMORANTIN 10h00 Centre administratif

puis manifestation à 11H00 devant la sous-Préfecture
La FSU invite tous les grévistes à ces AG dans le cadre interprofessionnel.

L'après-midi

RASSEMBLEMENT et MANIFESTATION DEPARTEMENTALE à BLOIS

à partir de 14h00
devant le centre Hospitalier
puis cortège en direction de la
préfecture.

Nous revendiquons :

- Une retraite par annuités et par répartition,
- Le droit à la retraite pour tous et toutes dès 60 ans (et avant pour les travaux pénibles) au minimum au niveau du SMIC et à 75% du salaire de référence,
- Le montant de la pension calculé sur les 10 meilleures années ou sur les 6 derniers mois pour la fonction publique,
- L'augmentation de salaires donc des cotisations,
- L'indexation des pensions sur les salaires, pas sur les prix,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- Le maintien de la pension de réversion pour les veuves et les veufs,
- La prise en compte des années d'études,
- Le maintien des régimes spéciaux dont le code des pensions civiles et militaires.

RETRAITE par POINTS = RETRAITE en MOINS

■ UN SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

PLUS TON SALAIRE EST ÉLEVÉ, PLUS TU AS DE POINTS... SANS AUCUNE GARANTIE SUR LE MONTANT DE TA PENSION !

Avec le système actuel

LE RÉGIME DE RETRAITE EST À PRESTATIONS DÉFINIES

► La pension constitue un revenu de remplacement. C'est la raison pour laquelle celle-ci est adossée aux salaires, sans dépendre ni de l'espérance de vie, ni de la situation économique, ni du nombre de retraités...

► La pension est un droit calculé sur les 25 meilleures années (salarié du privé) ou sur les 6 derniers mois (régimes spéciaux et fonctionnaires) de sa carrière. Le calcul de la pension peut être connu à tout moment, en multipliant le salaire moyen de référence par un taux, lui-même déterminé par le nombre de trimestres acquis.

► Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées (maternité, chômage, enfants...), sont des droits pris en charge, selon les cas, par la Sécurité sociale, les caisses des régimes spéciaux ou l'État.

Avec le système « universel »

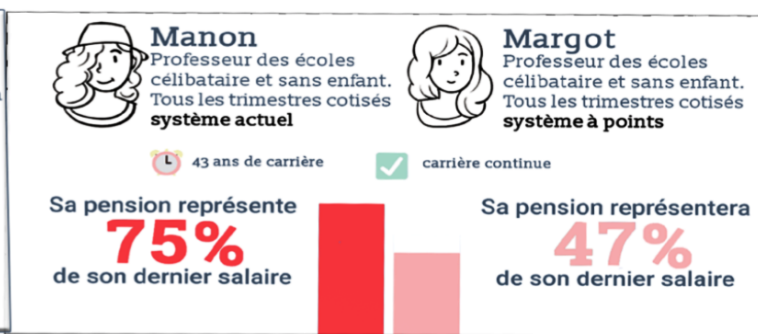
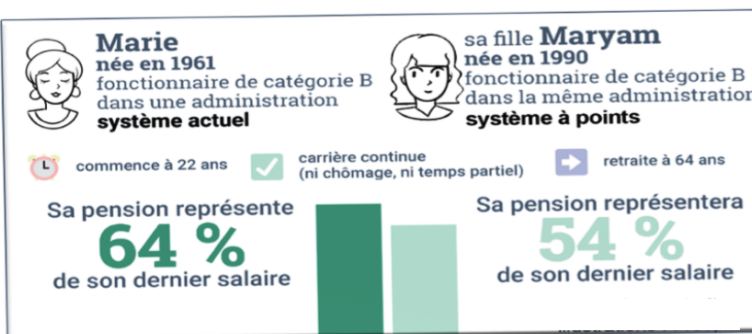
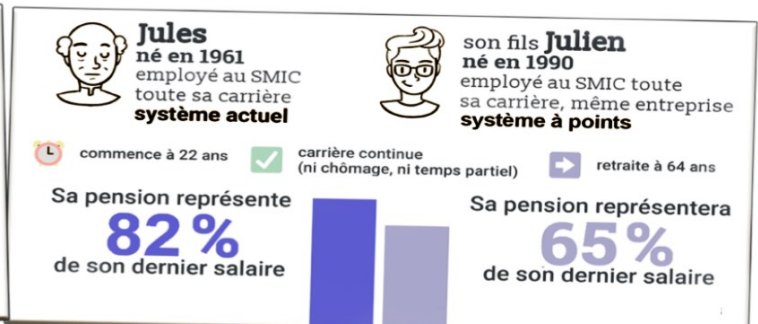
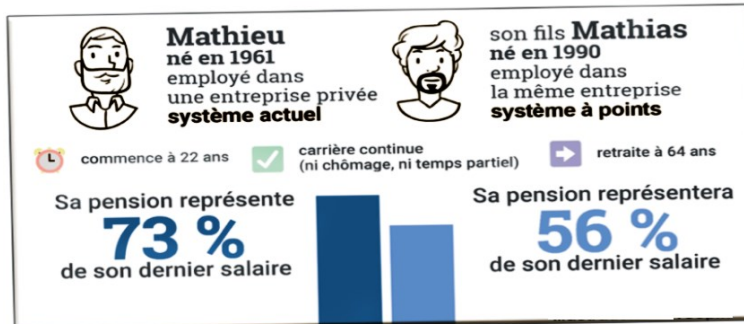
RIEN NE GARANTIRA LE MONTANT DES PENSIONS

► La seule chose connue sera le nombre de points achetés. Le montant de la pension sera calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur de service du point en vigueur au moment de calculer la retraite.

► Les valeurs d'acquisition et de service du point pourront être modifiées chaque année par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, de la situation financière du régime... Il en sera de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits (âge légal, taux plein, etc.).

► Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées, seront exclusivement financés par l'impôt. Ils ne seront plus des droits acquis et seront modifiables à tout instant par le gouvernement.

Même avec les critères les plus optimistes retenus dans ces exemples : recrutement à 22 ans, carrière continue sans périodes de chômage, ni temps partiel, ni accidents de la vie, les montants des retraites et des pensions baisseront avec un système à points.



LE SYSTÈME À POINTS EST CALCULÉ SUR LA TOTALITÉ DE LA CARRIÈRE, Y COMPRIS LES PLUS MAUVAISES PÉRIODES.

Le système à points calcule la pension sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années pour le privé ou les 6 derniers mois pour le public.

Il fait entrer dans le calcul les années les plus mauvaises, les périodes non travaillées et entraîne donc mécaniquement une baisse de la pension.

Le système à points reproduit les inégalités de la vie active, à l'inverse du système par annuités qui les réduit en ne comptant que les meilleures années. Il prend en compte le salaire de début de carrière, logiquement plus faible que les suivants.

PAROLES D'EXPERT !

« Le système par points, en réalité ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »

Grand oral de François Fillon, candidat à « la primaire de la droite », devant le Medef, le 10 mars 2016 (Public Sénat)